Image not found or type unknown

Les avantages de l’Avocat Mandataire en Immobilier

Fiche pratique publié le **23/02/2012**, vu **1781 fois**, Auteur : tondroit

En matière de la nouvelle mission des avocats en transactions immobilières, il existe plusieurs avantages en faisant recours à ce professionnel de droit, notamment :

1 - Par les affaires proposées : Les ventes, les locations ... qui n’apparaissent pas toujours sur le marché ;

2 - Les délais de signature des actes sont généralement plus courts que ceux proposés par les autres professionnels en la matière et le dépôt des fonds à un compte spécifique se fait immédiatement au nom de l’affaire concernée ;

3 - Assurer aux clients le meilleur service en matière de négociation ;

4 - La garantie financière de non représentation des fonds et l’assurance responsabilité civile.

5 - Les principes déontologiques, les conseils juridiques, le rôle de professionnel du droit, sont autant de garanties pour les clients ;

6 - Enfin, les honoraires sont libres. La commission est moins élevée que celle de l’agent immobilier ou des notaires.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés